

BULLETIN TRIMESTRIEL du Syndicat
National des Enseignements du Second
degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE
06000 NICE

Tél: 04-97-11-81-53

Fax: 04-97-11-81-51

Mel: s3nic@snes.edu

CCP MARSEILLE 492724

Périodique inscrit à la commission

paritaire du 15.09.2011 sous le

n°0915505550 ISSN: 11529954

Direction de la publication: JL Cinque

Prix au n° 1 euro

Abonnement annuel 3 euros

Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 6 au NICE-SNES n° 220 janvier 2012
S3 aux S1+CA+BD
Nice, le 8 février 2012

SOMMAIRE

p.1/1 Préparation du Congrès académique ...
p.2/2 Proposition de déroulement
p.3/2 Thèmes de réflexion des commissions
p.4/2 Accès au congrès
p. 3 Annexe 1 : Convocation
p. 4 Annexe 2 : Fiche d'inscription individuelle
p. 5 Annexe 3 : Fiche de délégation

INFOS AUX S1

CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES A ANTIBES, LES 22 ET 23 MARS 2012

(CREPS Antibes : avenue du 11 novembre)

**Le congrès académique
du SNES aura lieu
au CREPS d'Antibes
les jeudi 22 et vendredi 23
mars 2012.**

Une contribution par établissement !

Il est essentiel qu'aucun établissement ou CIO ne se tienne à l'écart de la réflexion autour des thèmes du Congrès.

D'ici le 21 mars, chaque S1 doit se réunir pour participer à la réflexion commune : pour cela, n'hésitez pas à utiliser l'heure mensuelle d'information syndicale et à solliciter la participation des militants de la section académique ou des sections départementales. N'hésitez pas à nous faire parvenir par courrier ou par mail (s3nic@snes.edu) des contributions, des amendements aux différents pré-rapports.

Les documents préparatoires au Congrès sont publiés dans le supplément à l'U.S. n°717 du 11 janvier 2012, et sont disponibles en ligne sur www.snes.edu

Une délégation élue par le congrès académique d'Antibes portera les mandats et contribuera aux débats du congrès national du SNES. Il se déroulera à Reims du lundi 2 au vendredi 6 avril.

Qui participe au congrès ?

Le Congrès académique est constitué :

- par les délégués mandatés des S1 (section d'établissement) de l'Académie, à raison de 1 délégué par tranche de 30 syndiqués (tranche complète ou incomplète),
- par les membres élus de la Commission Administrative académique,
- par les membres élus des Bureaux départementaux (S2), dans la limite de 7 membres, fixés proportionnellement aux tendances.

La participation au congrès est un droit.

Vous trouverez en annexe les documents pratiques nécessaires pour le congrès: convocation, fiche individuelle d'inscription, fiche de délégation.

PROPOSITION DE DEROULEMENT DU CONGRÈS ACADÉMIQUE

Jeudi 22 mars

9h00	Accueil des délégués
9h30	Adoption de l'ordre du jour, Résultats des votes Compléments au rapport d'activité et débat
12h00	Repas
13h30	Travaux en commission sur les 4 thèmes
19h00	Repas
20h30	Réunions des courants de pensée.

Vendredi 23 mars

8h30	Rapport du thème III
10h00	Rapport du thème IV et modifications statutaires
12h00	Élection de la délégation au congrès national
12h30	Repas
13h30	Rapport du thème I
15h00	Rapport du thème II
16h30	Conclusion

THEMES DE RÉFLEXION DES COMMISSIONS

THÈME 1 – Un second degré pour la réussite de tous

1. Notre ambition pour le système éducatif
2. Un second degré de la réussite
3. Métiers des personnels de l'Éducation

THÈME 2 – Des personnels reconnus, revalorisés, concepteurs de leurs métiers

1. Missions et statuts
2. Quelle autonomie pour les établissements ?
3. Conditions de travail
4. Formation initiale et continue des personnels, enjeux du recrutement
5. La carrière
6. Rémunérations et retraites

THÈME 3 – Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

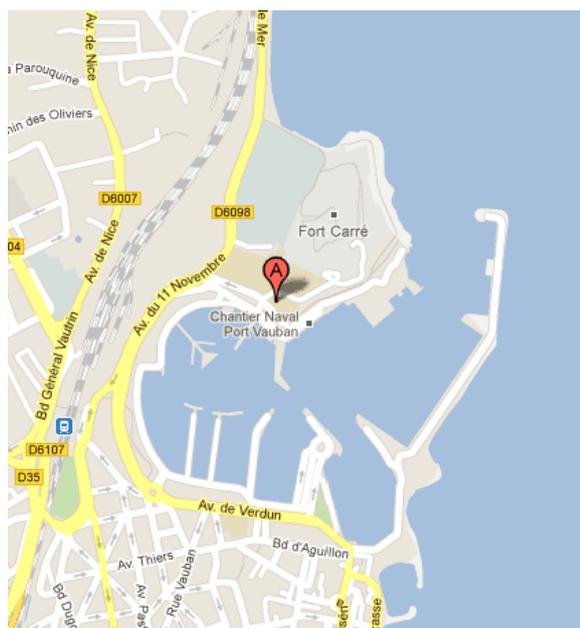
1. une crise multiforme du capitalisme financiarisé et de la mondialisation libérale
 2. Pour un autre partage des richesses dans un développement économique « soutenable »
 3. Pour un état, des collectivités, des services publics au service des citoyens
 4. La protection sociale
 5. Pour une société de droit et de liberté
- Encart « Droits des Femmes »

THÈME 4 : Pour la rénovation du syndicalisme

1. Introduction
2. La FSU
3. Le SNES
4. Le syndicalisme international

Pour chaque commission du Congrès académique, le dépôt des textes et contributions se fera en fin de commission.

ACCES AU CONGRÈS ACADÉMIQUE



Accès :

En voiture :

Depuis l'est d'Antibes : route du bord de mer,

à gauche après le Fort Carré

*Depuis l'ouest d'Antibes : sortie autoroute
n°44, direction Antibes centre, port d'Antibes*

En train : la gare d'Antibes est à 200 m du
CREPS

CONVOCATION

Nom et prénom :

Etablissement :



Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) d'assister à la réunion statutaire du Congrès académique du SNES, dont tu es membre au titre de :

- membre de la Commission administrative
- délégué du Bureau départemental 06
- délégué du Bureau départemental 83
- délégué de la Section d'établissement

Le Congrès aura lieu les jeudi 22 (à partir de 8h30) et vendredi 23 mars (jusqu'à 17 h 00), à Antibes, en présence d'un responsable national.

Proposition d'ordre du jour:

Jeudi 22 mars

- 9h00 Accueil des délégués
- 9h30 Adoption de l'ordre du jour,
Résultats des votes
Compléments au rapport d'activité et
débat
- 12h00 Repas
- 13h30 Travaux en commission sur les 4 thèmes
- 19h00 Repas
- 20h30 Réunions des courants de pensée.

Vendredi 23 mars

- 8h30 Rapport du thème III
- 10h00 Rapport du thème IV et modifications
statutaires
- 12h00 Élection de la délégation au congrès
national
- 12h30 Repas
- 13h30 Rapport du thème I
- 15h00 Rapport du thème II
- 16h30 Conclusion

La présente convocation vaut mandat pour l'autorisation d'absence, qui est de droit (décret n°82-447 du 28.5.82 et circulaire du 18.11.82).

Bien cordialement, le secrétaire général: Richard GHIS

Découper suivant le pointillé et joindre cette convocation remplie à la demande d'autorisation d'absence que tu adresseras par la voie hiérarchique au Recteur, sans délai, si nécessaire pour le jeudi 22 et /ou le vendredi 23 mars. Voici un modèle éventuel de demande d'autorisation d'absence: "J'ai l'honneur de solliciter un congé le ..., afin d'assister aux travaux du Congrès de mon syndicat, qui aura lieu à Antibes.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU CONGRES

Chaque participant au Congrès doit impérativement compléter, avec précision, une fiche d'inscription (faire des copies si nécessaire) et la retourner au SNES (264, bd de la Madeleine 06000 NICE) pour le **vendredi 16 mars 2012**, dernier délai.

Si nous n'avez pas le temps d'envoyer cette fiche, téléphonez-nous les renseignements (04.97.11.81.53) ou faxez-les (04.97.11.81.51).

Les fiches d'organisation nous sont **indispensables** pour prévoir les repas et les hébergements, et pour adresser au Recteur la liste des participants ayant demandé une autorisation d'absence.



Nom et prénom:

Adresse et n° de tél.:

Etablissement:

Je viens au Congrès en tant que:

- délégué de S1 *
- membre de la CA *
- désigné par le Bureau départemental 06 *
- désigné par le Bureau départemental 83 *
- participant à titre individuel

* : les frais de déplacement seront remboursés.

Repas: je m'inscris pour le repas de jeudi 22 midi oui non
je m'inscris pour le repas de jeudi 23 soir oui non
je m'inscris pour le repas de vendredi 23 midi oui non

Hébergement: je demande l'hébergement pour la nuit du 22 au 23 oui non

Note importante concernant les repas et hébergements: ces prestations étant fournies par le CREPS d'Antibes, les congressistes souhaitant bénéficier de ces prestations doivent impérativement retourner la présente fiche au S3 pour le 16 mars. Cela facilitera l'organisation et donc le bon déroulement du congrès.

Demande d'autorisation d'absence déposée:

- pour le 22 mars: oui non
- pour le 23 mars: oui non

Une fiche par congressiste, SVP!

